

## Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du jeudi 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 11 avril, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le conseil municipal, dans la salle du conseil, sous la présidence de Annie LEMOINE, Maire, en suite de convocation en date du 05 avril 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Présents : LEMOINE Annie, CAMUS Pierre, CAVALIER Marie Jeannette, CARESMEL Isabelle, PIETON Freddy, BEEUWSAERT Julie, COILLOT Laurent, TARDIVEL Mathieu, LAFFARGUE Marie -Claude, GRAVE Brigitte, BOULOGNE Nicole, BOGALA Jennifer, LANGREZ Lucien

Absents excusés : RUELLE Pascal (pouvoir à CAMUS Pierre), TARDIVEL Mathieu (pouvoir à COILLOT Laurent)

Absent : MALBRANQUE Gaëtan

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 13
- Excusés : 2
- Absents : 1
- Votants : 14

Vérification du quorum : atteint

Désignation du secrétaire de séance : Isabelle CARESMEL

### Etude de l'ordre du jour

#### 1. Procès-verbal du conseil municipal du 25 septembre 2023 arrêté à la présente séance

Le procès-verbal a été distribué avec la convocation pour lecture et sera affiché et consultable dans les huit jours suivant la présente réunion. Aucune remarque des conseillers présents, il est donc signé par le maire et la secrétaire de séance précédente.

#### 2. Finances

Madame le Maire rappelle que le projet du budget 2024 a été envoyé à chaque conseiller municipal au moins douze jours avant la réunion de ce jour à savoir le vendredi 29 mars 2024, comme le veut maintenant la loi.

##### 2.1 Approbation du compte de gestion 2023

Madame le Maire dresse le bilan de l'exercice budgétaire de 2023 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Excédent de l'exercice 2022		229 032.42 €		26 768.13 €
Affectation du résultat (1068)	62 983.86 €			
Opérations de l'exercice 2023	325 928.29 €	417 444.62 €	122 272.07 €	105 044.79 €
<b>TOTAL</b>	<b>388 912.15 €</b>	<b>646 477.04 €</b>	<b>122 272.07 €</b>	<b>131 812.92 €</b>

Tableau des emprunts :

Emprunts	2024	2025	2026
Prêt parc intergénérationnel 100 000 € sur 10 ans 2024-20			
Prêt Travaux trottoirs résidence Les Lilas 50 000 € sur 10 ans Taux fixe (Caisse d'épargne) 2020-2030	5 000,04 €	5 000.04 €	5 000.04 €
	390.72 €	330.24 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>5 000,04 €</b>	<b>5 000.04 €</b>	<b>5000.04 €</b>
	<b>390.75 €</b>	<b>330.24 €</b>	

Tableau des indemnités des élus :

ELUS	FONCTION	PERIODE	INDEMNITES DE FONCTION BRUT	REMBOURSEMENT DE FRAIS
Annie LEMOINE	Maire	01/01/2024 au 31/12/2024	19 878,48 €	0,00 €
Pierre CAMUS	Adjoint	01/01/2024 au 31/12/2024	5 277,96 €	0,00 €
M-Jeannette CAVALIER	Adjointe	01/01/2024 au 31/12/2024	5 277,96 €	0,00 €
Isabelle CARESMEL	Adjointe	01/01/2024 au 31/12/2024	5 277,96 €	0,00 €
	TOTAL		35 712,36 €	0,00 €

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer au sujet de l'approbation du compte de gestion 2023 et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs nécessaires.

**VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

## 2.2 Vote du compte administratif 2023


Madame le Maire sort de la salle du Conseil Municipal pour que les conseillers puissent voter le compte administratif 2023

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Excédent de l'exercice 2022		229 032.42 €		26 768.13 €
Affectation du résultat (1068)	62 983.86 €			
Opérations de l'exercice 2023	325 928.29 €	417 444.62 €	122 272.07 €	105 044.79 €
<b>TOTAL</b>	<b>388 912.15 €</b>	<b>646 477.04 €</b>	<b>122 272.07 €</b>	<b>131 812.92 €</b>
<b>Résultats 2023</b>		<b>257 564.89 €</b>		<b>9 540.85 €</b>
<b>RAR</b>			<b>56 760.00 €</b>	<b>74 068.00 €</b>
<b>Total avec RAR</b>			<b>179 032.07 €</b>	<b>205 880.92 €</b>
<b>Résultats</b>				<b>26 848.85 €</b>

**VOTE : 13 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

## 2.3 Affectation des résultats

Madame le Maire propose d'affecter au budget primitif 2024 les sommes suivantes :

- + 26 848.85 € d'excédent d'investissement (001) = recette d'investissement
- + 257 564.89 € d'excédent de fonctionnement que l'on affecte de la façon suivante :
  -  + 72 095,59 € en section d'investissement (1068)
  - + 185 469,30 € en section de fonctionnement (002)

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer concernant l'affectation des résultats 2023 et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs nécessaires.

**VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

## 2.4 Vote des taxes locales 2024

Madame le Maire propose de maintenir encore pour cette année les mêmes taux de deux taxes locales (Foncier bâti et Foncier non-bâti) et propose une augmentation du taux concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants :

Taxes	Taux 2023	Taux 2024 PROPOSITION	Vote Taux 2024
Taxe foncière bâtie (TFB)	33,95 %	33,95 %	33,95 %
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	36,63 %	36,63 %	36,63 %
Taxe habitation (THS et THLV) *	10,60 %	11,48 %	11,48 %

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer concernant le vote des taxes locales proposé et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs.

**VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

## 2.5 Autorisation de fongibilité des crédits 2024

Madame le Maire rappelle que le passage à la M57 permet d'éviter les DBM quand un chapitre du budget est déficitaire et qu'il faut transférer un montant d'un autre chapitre, dans la limite imposée par le législateur de 7,5% du montant indiqué dans la ligne budgétaire :

- A l'intérieur de la section investissement
- A l'intérieur de la section fonctionnement

Les DBM restent obligatoires dans certains cas :

- DBM obligatoire pour transférer de la section fonctionnement à la section investissement (l'inverse étant impossible)
- DBM obligatoire pour tout ce qui touche au paiement des salaires et des charges concernant le personnel communal.

Madame le Maire propose d'adopter le taux de 7,5 %.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer concernant la fongibilité des crédits 2024, d'adopter le taux de 7,5 % de fongibilité des crédits et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs.

**VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

## 2.6 Attribution des subventions 2024 aux associations

Madame le Maire propose de répartir les subventions aux associations comme indiqué dans le tableau.

Nom de l'association	Subvention demandée 2024	Proposition pour 2024	Subvention votée pour 2024
LE COIN DE TERRE FRESNOIS	150€	150 €	150 €
ASSOCIATION SPORTIVE MONTALBANAISE	ND	0 €	0 €
SOCIETE DE CHASSE DE FRESNES	350 €	300 €	300 €
LES AMIS DE LA CHASSE	250 €	150 €	150 €
ANCIENS COMBATTANTS	150 €	100 €	100 €
LES AMIS DE L'ECOLE	500 €	300 €	300 €
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE		100 €	100 €
APEI DE VITRY EN ARTOIS		100 €	100 €
LIGUE CONTRE LE CANCER		100 €	100 €
AFM TELETHON		100 €	100 €
FCPE BIACHE		100 €	100 €
DDEN		100 €	100 €
OCTOBRE ROSE		100 €	100 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES		800 €	800 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 500€</b>	<b>2 500 €</b>

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer concernant la répartition des subventions aux associations et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs.

**VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

### 2.7. Vote du budget primitif 2024

#### a. Travaux en régie (travaux du secrétariat de mairie réalisés en partie par les agents communaux)

Madame le Maire demande au conseil municipal de délibérer concernant les travaux de rénovation du secrétariat de mairie dont une partie est réalisée en régie (pour récupérer la TVA) par le personnel technique de la commune.

Madame le maire demande d'approuver le taux horaire de chaque agent à savoir 12,76 € brut et 12,68 € brut et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs.

**VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

#### b. Vote du budget primitif

Madame le Maire propose au Conseil Municipal une répartition des recettes et des dépenses pour les sections fonctionnement et investissement.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur la répartition des recettes et des dépenses pour les sections fonctionnement et investissement et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Voté	Chapitre	Libellé	Voté
011	Charges de gestion générale	132 250.00 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	185 469.30 €
012	Charges de personnel	161 820.00 €	70	Ventes de produits, prestations de service	5 100.00 €
65	Autres charges de gestion courante	99 918.00 €	73	Reversement sur recettes	343 702.80 €
66	Charges financières	400.00 €	74	Subventions d'exploitation	42 237.78 €
			75	Autres produits de gestion courante	9 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>394 388.00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>585 509.88 €</b>

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Voté	Chapitre	Libellé	Voté
21	Immobilisations corporelles	292 852.40 €	13	Subventions d'investissement	101 005.00 €
16	Emprunts et dettes et assimilées	5 000.04 €	16	Emprunts	100 000.00 €
			10	Apports, dotations, réserves	87 306.59 €
			001	Solde d'exécution section investissement	9 540.85 €
<b>TOTAL</b>		<b>297 852.44 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>287 852.44 €</b>

**VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

### 3. Délibération concernant la prime exceptionnelle au pouvoir d'achat

Le décret du 31 octobre 2023 permet d'accorder une prime pouvoir d'achat au personnel dont le montant est basé sur le salaire (période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023).

C'est le choix du conseil municipal d'accorder ou non cette prime. La plupart des communes l'ont fait et ont généralement attribué le même montant à chaque agent en fonction du nombre d'heures effectuées (temps plein ou non).

Après saisine du CST (Comité Social Territorial), Madame le Maire propose d'accorder cette prime aux quatre agents pour un montant brut de 400 € chacun et de 31,65 € pour le 4<sup>ème</sup> agent qui n'effectuait que quatre heures semaine.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'instauration de la prime exceptionnelle au pouvoir d'achat pour un montant de 400 € brut par agent à temps plein et de 31,65 € brut pour un agent à temps partiel et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs.

**VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

### 4. Participation financière de la commune aux CLSH

Madame le Maire rappelle que la commune n'ayant pas de centre de loisirs sans hébergement, la commune verse une participation par année de 2,70 € par enfant dans la limite de 25 jours annuels. Madame le Maire présente le bilan pour 2023 des aides accordées aux familles.

Madame le Maire propose au conseil municipal de conserver ce versement aux familles et d'appliquer le même montant pour 2024 à savoir 2,70 € par enfant, selon les conditions indiquées ci-dessus.

Le conseil municipal confirme ce maintien de la somme de 2,70 €, ce qui ne nécessite donc pas de délibération.

## 5. Vote des tarifs de la fête communale

Sur recommandation de la commission fêtes et cérémonies qui s'est réunie le samedi 24 février 2024 Madame le maire propose au conseil municipal les tarifs retenus par la commission.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs qui seront appliqués lors de la fête communale du dimanche 19 mai 2024 et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs.

Bouteille de champagne 75cl	22,00 €	Eau gazeuse 0,50 cl	1,00 €
Bouteille de méthode 75cl	10,00 €	Café	0,50 €
Verre de bière	2,50 €	Repas adulte comprenant 1 portion de frites, deux saucisse/merguez, une part de tarte	7,00 €
Bouteille de rosé 75cl	8,00 €	Repas enfant comprenant 1 portion de frites, une saucisse, une part de tarte	5,00 €
Verre de rosé	2,00 €	Portion de frites	2,00 €
Boîte de soda gazeux ou non	2,00 €	Portion de tarte	1,50 €
Eau plate 0,50cl	0,50 €		

**VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

## 6. Avis sur la demande de déclaration d'utilité publique du projet de raccordement de la Gigafactory Envision

IL est demandé au conseil municipal de donner son avis sur la demande de déclaration d'utilité publique du projet de raccordement de la Giga Factory-Envision par liaison souterraine à 225 000 volts au poste électrique de Gavrelle.

Cette déclaration d'utilité publique permettra des démarches plus rapides et d'éviter les obstacles administratifs d'une durée souvent très longue.

**VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

## 7. Décisions prises par le maire

- Signature de devis :
  - Somex (5 extincteurs) : 508,01 €
  - Trefois Decamps (mise en sécurité de la salle des fêtes) : 1 737,54 €
  - Citeos (bouton poussoir) : 276,02 €
  - Lhermitte frères (terreau) : 379,18 €

- Règlement de factures :
  - OAP (réparation du portail électrique école/garderie) : 786 €
  - Colas (36 seaux d'enrobés à froid) : 907,20 €
  - Delambre (parking abreuvoir) : 3 600 € avec espoir de remboursement du contrevenant
- Nouvelles bandes jaunes : rue de la Croix avant le virage dû au manque de visibilité au niveau du square

## 8. Informations diverses

### 8.1. Commission de sécurité de la salle des fêtes

Madame le Maire annonce que la commission de sécurité incendie qui a eu lieu le jeudi 14 mars 2024 a émis un avis favorable.

### 8.2. Point sur le parc intergénérationnel

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a rencontré M. Laborde pour finaliser le calendrier pour la mise en place de l'appel d'offres concernant le futur parc intergénérationnel. Le dossier de consultation est désormais en ligne depuis le mardi 2 avril.

### 8.3. Tableau de présence pour les élections européennes

Madame le Maire rappelle la date de l'élection des députés européens le dimanche 9 juin 2024 et demande aux conseillers municipaux d'indiquer leur présence ou leur absence pour la tenue du bureau de vote. Un tableau est distribué à chacun dans ce but.

### 8.4. Ducasse du 19 mai 2024

Madame le Maire donne la liste des conseillers et conjoints qui seront présents lors de la ducasse du dimanche 19 mai 2024. Deux des trois régisseurs étant absents ce jour-là, une demande a été faite auprès de Madame Brigitte Grave, conseillère municipale qui a accepté cette mission.

Madame le Maire demande à chacun ce que chaque conseiller prendra en charge le dimanche 19 mai 2024, pour vérifier si tous les postes seront couverts.

Après quelques doutes, il y aura bien un manège et une pêche aux canards présents.

Au sujet des chapiteaux, nous aurons 4 chapiteaux de la CC Osartis-Marquion, déjà réservés. La commune de Sailly-en-Ostrevent nous prête deux chapiteaux.

Animations : manèges, musique avec la présence de l'Orchestre Nostalgie et des animations de réalité virtuelle dans la salle des fêtes.

Distribution dans chaque boîte aux lettres et sur PanneauPocket de la fiche pour les inscriptions ducasse (date limite de réponse samedi 4 mai)

### 8.5. Bilan de l'opération Hauts de France Propres

Madame le Maire fait le bilan de l'opération Hauts de France Propres qui s'est déroulée le samedi 16 mars 2024 : 5 élus, 9 habitants dont 3 enfants qui ont reçu un diplôme pour leur participation citoyenne.

### 8.6 Plantation des haies sur le futur parc intergénérationnel

Pour mémoire, une dotation de la fédération des chasseurs a permis la plantation de plus de deux cents arbres et arbustes le jeudi 15 février avec les enfants de l'école, le dimanche 18 février avec les habitants et la Fédération des chasseurs, et le jeudi 21 mars la plantation de trois tilleuls offerts par Eden 62 pour leurs trente années d'existence.

### **8.7 Parcours du cœur**

Le parcours du cœur aura lieu le dimanche 28 avril à 9 heures 30.

### **8.8 Cours de danse**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a rencontré Madame Emilie Leblanc (Anzin-Saint-Aubin), professeur de danse (auto-entrepreneur) qui souhaiterait développer une activité de danse d'une heure hebdomadaire : cours de bachata, de girly, de rock, de danse en ligne dans la salle des fêtes communale. Cette activité aurait lieu le lundi de 19 heures à 20 heures.

Elle propose de découvrir ses activités à raison de 5 € la séance : le 27 mai (rock), le 3 juin (bachata), le 10 juin (girly), le 17 juin (danses en ligne).

Le conseil municipal est favorable à ce projet.

### **8.9 Demande de Madame Peters**

Madame le Maire informe qu'une habitante Maud Peters, souhaite faire une conférence payante dans la salle des fêtes le 8 mars 2025 de 15 heures à 17 heures. Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal concernant l'utilisation de la salle des fêtes à titre gracieux ou payant.

Le conseil municipal est favorable à ce projet et prêtera la salle des fêtes à titre gracieux, les bénéfices étant reversés à une association.

### **8.9 Demande d'installation d'un petit poulailler avec deux ou trois poules pondeuses**

Les responsables de la garderie souhaiteraient installer un poulailler dans l'enceinte du préfabriqué avec deux ou trois poules pondeuses. Le poulailler sera réalisé par le personnel technique.

Le conseil municipal craint la présence de rats et n'est pas trop favorable à ce projet.

### **8.10 Travaux liés à l'église**

Des fuites ont été repérées à l'intérieur de l'église. L'entreprise qui a procédé à la rénovation du bâtiment en 2020 va procéder à un diagnostic de repérage (rencontre sur site le jeudi 4 avril 2024).

## **9. Questions diverses posées par les conseillers municipaux**

**Aucune question n'a été posée par les conseillers présents.**

### **Fin de séance : 21 heures 20**

Madame le Maire  
Annie LEMOINE

Madame la secrétaire de séance  
Isabelle CARSMEL

**VOTE DES DÉLIBÉRATIONS :**

N° ordre du jour	Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION
2.1	Approbation du compte de gestion 2023	LEMOINE A., CAMUS P., CAVALIER M-J, CARESMEL I., PIETON F., BEEUWSAERT J., COILLOT L., LAFFARGUE M-C, GRAVE B., BOULOGNE N., BOGALA J., LANGREZ L., TARDIVEL M. (pouvoir à COILLOT L.), RUELE P. (pouvoir à CAMUS P.)		
2.2	Vote du compte administratif 2023	LEMOINE A., CAMUS P., CAVALIER M-J, CARESMEL I., PIETON F., BEEUWSAERT J., COILLOT L., LAFFARGUE M-C, GRAVE B., BOULOGNE N., BOGALA J., LANGREZ L., TARDIVEL M. (pouvoir à COILLOT L.), RUELE P. (pouvoir à CAMUS P.)		
2.3	Affectation des résultats	LEMOINE A., CAMUS P., CAVALIER M-J, CARESMEL I., PIETON F., BEEUWSAERT J., COILLOT L., LAFFARGUE M-C, GRAVE B., BOULOGNE N., BOGALA J., LANGREZ L., TARDIVEL M. (pouvoir à COILLOT L.), RUELE P. (pouvoir à CAMUS P.)		
2.4	Vote des taux des taxes locales 2024	LEMOINE A., CAMUS P., CAVALIER M-J, CARESMEL I., PIETON F., BEEUWSAERT J., COILLOT L., LAFFARGUE M-C, GRAVE B., BOULOGNE N., BOGALA J., LANGREZ L., TARDIVEL M. (pouvoir à COILLOT L.), RUELE P. (pouvoir à CAMUS P.)		
2.5	Autorisation de fongibilité des crédits pour l'année 2024	LEMOINE A., CAMUS P., CAVALIER M-J, CARESMEL I., PIETON F., BEEUWSAERT J., COILLOT L., LAFFARGUE M-C, GRAVE B., BOULOGNE N., BOGALA J., LANGREZ L., TARDIVEL M. (pouvoir à COILLOT L.), RUELE P. (pouvoir à CAMUS P.)		
2.6	Attribution des subventions aux associations pour 2024	LEMOINE A., CAMUS P., CAVALIER M-J, CARESMEL I., PIETON F., BEEUWSAERT J., COILLOT L., LAFFARGUE M-C, GRAVE B., BOULOGNE N., BOGALA J., LANGREZ L., TARDIVEL M. (pouvoir à COILLOT L.), RUELE P. (pouvoir à CAMUS P.)		
2.7	Vote du budget primitif 2024	LEMOINE A., CAMUS P., CAVALIER M-J, CARESMEL I., PIETON F., BEEUWSAERT J., COILLOT L., LAFFARGUE M-C, GRAVE B., BOULOGNE N., BOGALA J., LANGREZ L., TARDIVEL M. (pouvoir à COILLOT L.), RUELE P. (pouvoir à CAMUS P.)		
3	Délibération concernant la prime exceptionnelle au pouvoir d'achat	LEMOINE A., CAMUS P., CAVALIER M-J, CARESMEL I., PIETON F., BEEUWSAERT J., COILLOT L., LAFFARGUE M-C, GRAVE B., BOULOGNE N., BOGALA J., LANGREZ L., TARDIVEL M. (pouvoir à COILLOT L.), RUELE P. (pouvoir à CAMUS P.)		
5	Vote des tarifs de la fête communale	LEMOINE A., CAMUS P., CAVALIER M-J, CARESMEL I., PIETON F., BEEUWSAERT J., COILLOT L., LAFFARGUE M-C, GRAVE B., BOULOGNE N., BOGALA J., LANGREZ L., TARDIVEL M. (pouvoir à COILLOT L.), RUELE P. (pouvoir à CAMUS P.)		
6	Avis sur la demande de déclaration d'utilité publique du projet de raccordement de la gigafactory Envision	LEMOINE A., CAMUS P., CAVALIER M-J, CARESMEL I., PIETON F., BEEUWSAERT J., COILLOT L., LAFFARGUE M-C, GRAVE B., BOULOGNE N., BOGALA J., LANGREZ L., TARDIVEL M. (pouvoir à COILLOT L.), RUELE P. (pouvoir à CAMUS P.)		